

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE TRANSACTION VENTE

Tarifs applicables au 1 février 2025

TRANSACTION VENTE

Rémunération forfaitaire de 6000 € TTC sur la part inférieure ou égale à 50 000 € du prix de vente.

- Plus 8,20 % TTC du prix de vente sur la part comprise entre 50 001 € et 99 999 €
- Plus 7,6 % TTC du prix de vente sur la part comprise entre 100 000 € et 150 000 €
- Plus 6,8 % TTC du prix de vente sur la part comprise entre 150 001 € et 190 000 €
- Plus 6,3 % TTC du prix de vente sur la part comprise entre 190 001 € et 230 000 €
- Plus 5,8 % TTC du prix de vente sur la part comprise entre 230 001 € et 270 000 €
- Plus 5,3 % TTC du prix de vente sur la part comprise entre 270 001 € et 330 000 €
- Plus 4,8 % TTC du prix de vente sur la part comprise entre 330 001 € et 399 999 €
- Plus 4,1 % TTC du prix de vente sur la part comprise entre 400 000 € et 450 000 €
- Plus 3,9 % TTC du prix de vente à partir de 450 001 €

Les honoraires prévus pour chacune des tranches du barème sont cumulatifs.

**Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties.
Le redevable des honoraires est l'Acquéreur.**

Dans le cadre d'une délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux du titulaire du mandat initial.

Société GA&NY, SARL au capital de 6000 € - Siège social : 159 route de clisson 44230 ST SEBASTIEN S/LOIRE - RCS NANTES n° 818339459 - Carte professionnelle TRANSACTION LOCATION n° CPI 4401 2016 000 005 590 délivrée par CCI Nantes-Saint Nazaire

Garant : ALLIANZ, 1 Cours Michelet 92 000 PARIS LA DEFENSE

L'AGENCE NE PEUT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRESENTATIFS DE SA REMUNERATION OU DE SES HONORAIRES

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

Tarifs applicables au 1 septembre 2024

LOCATION À USAGE D'HABITATION (LOI DU 6 JUILLET 1989)

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur

0 € TTC par m² de surface habitable.

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail

Honoraires à la charge du bailleur

10 € TTC par m² de surface habitable.

Honoraires à la charge du locataire

10 € TTC par m² de surface habitable (zone tendue).

Honoraires d'établissement d'état des lieux

- Part bailleur : 3 € TTC par m² de surface habitable.
- Part locataire : 3 € TTC par m² de surface habitable.

Société GA&NY, SARL au capital de 6000 € - Siège social : 159 route de clisson 44230 ST SEBASTIEN S/LOIRE - RCS NANTES n° 818339459 - Carte professionnelle TRANSACTION LOCATION n° 44012016000005590 délivrée par CCI Nantes-Saint Nazaire

Garant : ALLIANZ, 1 Cours Michelet 92 000 PARIS LA DEFENSE

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

Tarifs applicables au 1 septembre 2024

GESTION LOCATIVE

Gestion Immobilière	en pourcentage TTC
Gestion simple	6%
Gestion simple avec Assurance garanties des loyers impayés	8%

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Société MAGA IMMO GESTION , SAS au capital de 3000 € € - Siège social : 159 route de clisson 44230 ST SEBASTIEN S/LOIRE - RCS NANTES n° 983 678 038 - Carte professionnelle TRANSACTION LOCATION GESTION IMMOBILIERE n° 4401 2024 000 000 016 délivrée par CCI Nantes-Saint Nazaire

Garant : ALLIANZ , 1 Cours Michelet 92 000 PARIS LA DEFENSE